

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 8 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOUTTIER Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 01/07/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 01/07/2025.

Présents : Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme BOUTTIER Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie

A été nommé(e) secrétaire : M. RICHARD Jean-Yves

2025/057 – Garderie périscolaire - Tarifs année scolaire 2025/2026

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024/075 en date d 25/06/2024 fixant les tarifs de la garderie périscolaire pour la rentrée scolaire 2024/2025 ;

Sur proposition de la Mme SINNAEVE, vice présidente de la commission scolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE :**

- de maintenir les tarifs de la garderie périscolaire pour la rentrée scolaire 2025/2026 comme suit :

- carte de 20 gardes	35€ soit 1.75 € la garde
- carte de 5 gardes occasionnelles	8.75 € soit 1.75 € la garde
- carte de 20 gardes de 30 minutes	19 € soit 0.95 € la garde

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 10/07/2025
Le Maire
Monique BOUTTIER

Secrétaire de séance
M. RICHARD Jean-Yves

